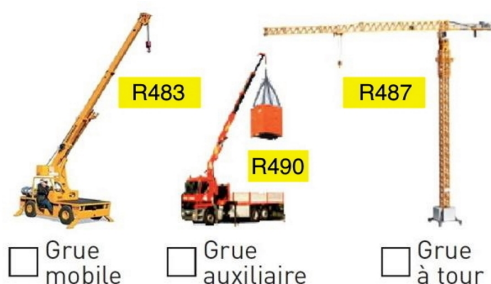


VÉRIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES DES NACELLES (COMPTE RENDU FINAL)



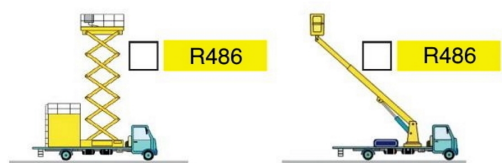
Date	27 janv. 2025
N° de client	1
N° de rapport	NAC-611
N° interne de contrôle	26
Prochaine vérification	27 juil. 2025



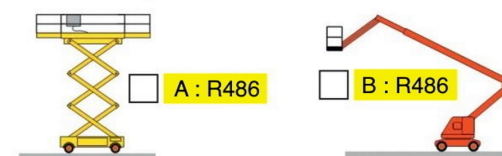
☐ Grue mobile ☐ Grue auxiliaire ☐ Grue à tour



☐ A : R486 ☐ B : R486



☐ R486 ☐ R486



☐ A : R486 ☐ B : R486



☐ Cat1A, 1B
R489



☐ Cat2A, 2B
R489



☐ Cat3 R489



☐ Cat4 R489



☐ Cat5 R489 ☐ Cat7 R489
(réparateur, contrôleur, livreur)



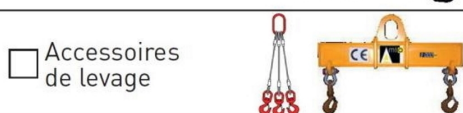
☐ Bras de levage



☐ Hayon élévateur



☐ BOM et compacteur



☐ Accessoires de levage



☐ Matériel de garage

- ☐ Vérification de mise en service (Article R4323-22)
☒ Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)
☐ Vérification de remise en service (Article R4323-28)

Selon les articles R.4323-22 à R.4323-28 du code du travail et arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils de levage.

DOCUMENT OBLIGATOIRE REMPLI ET FOURNI

Certificat de conformité + épreuve de mise en service	Oui
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)	Oui
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)	Oui
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)	Non
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)	Non

RESPONSABLE DE L'APPAREIL

Nom	Cyrille DROUVOT	Société	LOCNACELLE ILLANGE	Signature	
-----	-----------------	---------	--------------------	-----------	--

IDENTIFICATION DE L'APPAREIL

Marque : Teupen	MARQUE VÉHICULE
Modèle : LEO13GT	
N° de Série : n 4113AR s 10002640	TYPE
CATÉGORIE : 1B : Posée sur le sol, élévation multidirectionnelle	
ACCESSOIRE(S) : lieu atelier illange	N° Immatriculation
CHARGE MAXI DE LEVAGE : 200.0 Kg	
ANNÉE DE FABRICATION : 2019	Kilomètrage
Marquage CE : Oui	-1
COMPTEUR HORAMÈTRE :	N° du Parc
	4113AR

OBSERVATIONS

Si le(s) défaut(s) sont susceptibles d'engendrer un danger, il est conseillé au contrôleur de le notifier au propriétaire de l'appareil par courrier recommandé

N°	Observation(s) :

L'appareil peut-être utilisé par l'opérateur :
Une contre-visite sera obligatoire :

Oui
Non

LE CONTRÔLEUR

Nom : LIA MARIO	Société : OVALIS CONTROLE
-----------------	---------------------------

Rappel : le chef d'établissement de l'appareil doit consigner le résultat des vérifications réglementaires, sur le registre de sécurité prévu à l'article L.4711-5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu aux articles R.4323-19.

Conforme à la réglementation en vigueur.

CONTRÔLEUR		NACELLE (INITIAL)											
OVALIS CONTROLE LIA MARIO		N° d'agrément VGP : 00 0 0000 00											
		Date : 27 janv. 2025				Prochaine contrôle : 27 juil. 2025			Client : LOCNACELLE ILLANGE				
		Marque Teupen		Modèle LEO13GT		N° de Série n 4113AR s 10002640							
Marquage CE : Oui				L'appareil peut être utilisé : Oui			Une contre visite sera obligatoire : Non						
CONDITIONS PRÉALABLES A LA VÉRIFICATION						TYPE DE VÉRIFICATION							
État de propreté de l'appareil satisfaisant				Oui		Vérification de mise en service (Article R4323-22)							
Charge(s) d'essai mise(s) à disposition (ou PESON)				Oui		Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)				✓			
Mise à disposition du personnel pour la conduite de l'appareil				Oui		Vérification de remise en service (Article R4323-28)							
Zone sécurisée pour les essais				Oui									
EXAMEN DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DE L'APPAREIL													
B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture													
Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (☆: Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)													
Documents règlementaires à présenter				B	D	NEO	V/F	N°					
Certificat de conformité + épreuve de mise en service				✓			V		Axes				
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)				✓			V		Fixation arrêts d'axes				
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)				✓			V		Cales de télescope				
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)					✓		V		Vérins et clapets de sécurité				
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)					✓		V		Tuyauteries et flexibles				
Châssis				B	D	NEO	V/F	N°	Plate-forme de travail				
Pneumatiques				✓			V		Fixation				
Jantes						✓	V		Accès				
Stabilisateurs				✓			V		Garde-corps				
Vérins de direction						✓	V		Fermeture garde-corps				
Extensions de stabilisateurs						✓	V		Plancher et plinthe				
Verrouillage stabilisateurs				✓			V		Emplacement extincteur				
Contrepoids						✓	V		Poste de commande plate-forme de travail				
Mécano soudures				✓			V		B	D	NEO	V/F	N°
Groupe de puissance				B	D	NEO	V/F	N°	Accès				
Niveau huile hydraulique				✓			V		Fonctionnement des leviers				
Filtre à huile hydraulique				✓			V		Repérage des commandes				
Niveau huile moteur				✓			V		Pédale homme-mort				
Liquide de refroidissement				✓			V		État général (déformations, articulations,...)				
Batteries				✓			V		Arrêt d'urgence				
Coupe-batterie				✓			V		Dispositifs de sécurité et avertisseurs				
Distributeurs				✓			V		DéTECTEURS de déVERS (6° ou valeur constructeur)				
Tuyauteries et flexibles				✓			V		Limiteur de charge				
Faisceaux électriques				✓			V		Hauteur > à 18 mètres, anémomètre obligatoire ☆				
Capotages/protections				✓			V		Autre				
Poste de commande châssis				B	D	NEO	V/F	N°	Interdictions de mouvement				
Accès				✓			V		Plate-forme avec stabilisateurs non déployés				
Fonctionnement des leviers				✓			V		Stabilisateurs avec plate-forme en position de travail				
Repérage des commandes				✓			V		Déplacement PEMP avec stabilisateurs déployés				
Interrupteur verrouillable				✓			V		Grande vitesse avec plate-forme en position travail				
Sélecteur poste de commande (bas/nacelle) ☆				✓			V		Autre				
Arrêt d'urgence				✓			V		Indicateur de surcharge (lumineux et/ou sonore)				
Protection des flexibles à moins d'un mètre de l'opérateur				✓			V		Dispositifs optionnels				
Dispositif de secours prioritaire				B	D	NEO	V/F	N°	Indicateurs de position stabilisateurs et grue repliés				
Pompe manuelle				✓			V		Indicateur de bras principal replié				
Groupe puissance secondaire				✓			V		Éclairage de travail				
Instructions d'utilisation				✓			V		Signalétique				
Structure extensible				B	D	NEO	V/F	N°	Plaque de charge200 Kg				
Jeu rotation tourelle				✓			V		Consignes de sécurité, à chaque poste de commande				
État des bras				✓			V		Plaque constructeur				
Mécano soudures				✓			V		Pictogrammes avertissement				
EXAMENS ET ÉPREUVES													
						Recommandé mais pas obligatoire dans le cas d'une VGP							
						Épreuve dynamique (C.M.U. + 10 % ou valeur constructeur; 15 mn recommandation VGP)				□□□			
						Charge d'essai : 200 Kg à une distance mesurée de : 2.40 m				✓□□			
						Est-ce que les dispositifs de limitation de la surcharge se sont déclenchés ?				Non			
						Est-ce que les dispositifs de sécurité du maintien de la charge fonctionnent ?				Oui			
						Essai de fonctionnement							
						Structure extensible				✓□□			
Freins				✓□□									
Direction				✓□□									
Limiteurs de pression				✓□□									
Éclairage				□□✓									